

<https://infonet.fr/actualite/levees-de-fonds/levee-fonds-mini-green-power/>

Mini Green Power annonce sa levée de fonds proactive

Publié le 25/02/2026 à 15h58 par Paul Lacombe

Temps de lecture: 6 minutes

Découvrez comment Mini Green Power mobilise les acteurs locaux pour renforcer son industrialisation et créer des emplois en région.

Obtenir le résumé de cette page via ChatGPT



À Hyères, la SAS Mini Green Power met sur la table un chantier nettement plus ambitieux que son nom ne le laisse penser. Ce mercredi **25 février 2026**, l'entreprise varoise annonce l'ouverture d'une **levée de fonds** tournée vers les particuliers et les entreprises de sa région, avec une cible assumée : franchir le cap de l'industrialisation et **structurer une PME créatrice d'emplois locaux**. Le montant recherché n'est pas communiqué.

Mini Green Power ouvre une levée de fonds auprès des acteurs régionaux

L'annonce intervient le **25 février 2026** et vise explicitement une mobilisation « auprès des particuliers et entreprises de la région ». L'opération s'inscrit dans une trajectoire où la société cherche à passer d'un modèle centré sur

l'ingénierie et les démonstrateurs à une organisation capable de produire et livrer en série des équipements.

Deux éléments retiennent l'attention du point de vue entreprise et finance :

- **Le montant n'est pas communiqué** à ce stade, ce qui suggère une communication d'abord orientée vers la mobilisation locale et la structuration du tour.
- La finalité est exprimée en termes de **capacité industrielle** et d'**emplois**, donc au-delà d'un simple financement de R&D.

Ce qui est certain dans l'annonce du 25 février 2026

Mini Green Power indique lancer une levée de fonds le **25 février 2026**, ciblant **particuliers** et **entreprises** de la région. Le **montant** n'est pas communiqué. L'objectif affiché est de **devenir une PME industrielle** et de soutenir la **création d'emplois locaux**.

À La Crau, un site de 3 600 m² pour passer de l'atelier au process

Le levier industriel est déjà enclenché sur l'immobilier productif. Mini Green Power a intégré un nouveau site à **La Crau (Var)** le **18 février 2026**, soit une semaine avant l'annonce de la levée. La surface totale atteint **3 600 m²**, ventilée en **3 000 m² d'atelier** et **600 m² de bureaux**.

La logique opérationnelle est claire : industrialiser la fabrication des **centrales vertes modulaires** et organiser des **tests à froid avant livraison**. Pour une société d'ingénierie positionnée sur des unités énergétiques, la capacité à standardiser des étapes de fabrication et de validation est souvent l'un des points de bascule entre « projet » et « produit ».

Les trois postes d'investissement annoncés pour 2026

Les fonds levés doivent financer trois ensembles de travaux, tous prévus sur **2026** :

- **Aménagement** des espaces de travail et des **infrastructures informatisées**.
- **Installation** d'un atelier.
- **Conception et réalisation** d'un démonstrateur industriel de **production de biochar**.

Le jalon annoncé est daté : l'entreprise vise, en **décembre 2026**, la disponibilité d'une **ligne d'assemblage** des « Mini Centrales Vertes ». Pour les partenaires

industriels, ce type d'échéance est un repère de capacité, mais aussi un engagement de planification (ressources, achats, qualité, essais).

Tests à froid : pourquoi ce jalon compte dans une industrialisation

Qui est Mini Green Power : statut, identification RCS et gouvernance déclarée

Mini Green Power est une **société par actions simplifiée (SAS)** immatriculée le **11 juin 2014** au **RCS de Toulon** sous le **SIREN 802741751**. Le siège social est indiqué au **1446 rue du Vieux Chemin de Toulon, 83400 Hyères**. L'activité principale est rattachée au **code NAF 7112B**, correspondant à l'ingénierie et aux études techniques.

Les données disponibles mentionnent un **capital social de 3,54 millions d'euros**. Sur l'emploi, plusieurs repères coexistent selon les sources publiques : un effectif déclaré **10 à 19 salariés en 2022, 15 en 2024**, tandis que l'annonce du **25 février 2026** évoque **22 collaborateurs**, ce qui laisse entrevoir une dynamique de recrutement récente.

Dirigeants cités et repères chronologiques

La société a été fondée par **Jean Riondel**. Il est mentionné comme président du **13 juillet 2020** au **19 mars 2025**. La présidence est assurée par **HOLDING MGP GOUVERNANCE** depuis le **13 juillet 2017** (information telle que rapportée dans les données reprises).

Sur l'exécutif, **Julien Florent** a pris ses fonctions de **directeur général** en **mai 2025**. Il est indiqué qu'il était précédemment directeur d'Ecowatt à Pertuis et qu'il vient appuyer le développement technique et l'internationalisation.

Lecture juridique rapide : ce que dit le code NAF 7112B

Le rattachement au **NAF 7112B** positionne l'entreprise dans l'**ingénierie** et les **études techniques**. Pour une société qui annonce une ligne d'assemblage, l'enjeu est souvent d'articuler ce socle d'ingénierie avec une organisation industrielle (qualité, supply chain, essais, traçabilité), sans nécessairement modifier le cœur technico-juridique de l'activité déclarée.

Pyrogazéification et biochar : une technologie modulaire orientée déchets locaux

Mini Green Power conçoit des unités modulaires capables de transformer une gamme de déchets solides en énergie bas carbone : **biomasse, CSR** (combustibles solides de récupération) et **résidus végétaux**. Le principe technologique mis en avant repose sur la **pyrogazéification**, avec une protection annoncée par **16 brevets**.

Le positionnement produit se matérialise autour des « Mini Centrales Vertes », avec une plage de puissance annoncée de **500 kWth à 5 MWth**. Un démonstrateur est cité à **Hyères**, d'une puissance de **550 kWth**. La promesse centrale, reprise dans les communications, vise à **valoriser des déchets locaux** en énergie « propre, décarbonée et disponible à la demande ».

Le biochar, à la fois coproduit industriel et argument climat

Les centrales permettent aussi de produire du **biochar**, présenté comme un « puits de carbone » pour la **séquestration**. C'est précisément sur ce point que l'entreprise annonce en 2026 la conception et la réalisation d'un **démonstrateur industriel** dédié à la production de biochar, ce qui élargit la logique de valeur : énergie d'un côté, matériau carbone de l'autre.

CSR : de quoi parle-t-on quand un industriel dit valoriser 110 000 tonnes annuelles

Des rebonds depuis 2023 et une traction commerciale revendiquée sur 2024-2025

Le parcours récent est marqué par des épisodes structurants. L'entreprise a subi un **incendie de ses locaux en 2023**. Elle a ensuite connu un **redressement judiciaire**, dont elle est sortie **fin 2024** (date rapportée dans la matière).

En parallèle, plusieurs jalons commerciaux et partenariaux sont mentionnés :

- **Septembre 2024** : partenariat stratégique avec **SEPEC Consults** pour le **Moyen-Orient** et les **États-Unis**.
- **Octobre-novembre 2024** : signature d'un **contrat-cadre** avec un « acteur international du déchet », portant sur un démonstrateur de **1 MWth** et cinq centrales de **10 MWth** sur **cinq ans**, avec une valorisation de **plus de 110 000 tonnes annuelles** de CSR. La valeur est citée comme **estimée à 50 millions d'euros** (Var Matin, 31 octobre 2024).
- **19 février 2025** : passage de Jean Riondel dans « **Qui veut être mon associé ?** » sur M6, avec une recherche de **1 million d'euros** pour **5 % du capital** (information rapportée par plusieurs médias cités dans la matière).
- **20 mars 2025** : sélection pour un appel à projets en Allemagne, **IOSax** avec implantation à **Dresde**.

D'un point de vue économique, ces signaux ne disent pas tout de l'exécution (planning, acceptation industrielle, conditions contractuelles), mais ils indiquent un enjeu clé : aligner la crédibilité commerciale et la capacité industrielle. C'est précisément ce que la combinaison « nouveau site à La Crau + levée de fonds » cherche à verrouiller.

Du démonstrateur à la série : les points de friction typiques

Chiffre d'affaires et résultat net : des comptes encore déficitaires malgré un CA autour de 1 M€

Les comptes annuels sont clos au **31 décembre**. Les chiffres disponibles indiquent un chiffre d'affaires qui reste dans un ordre de grandeur proche du million d'euros, avec des résultats nets négatifs sur les deux exercices cités. Pour l'exercice **2024**, le **chiffre d'affaires** ressort à **1,24 million d'euros** et le **résultat net** à **-350 550 euros**, avec un dépôt mentionné au **16 octobre 2025** (Infonet et Pappers). Pour l'exercice **2023**, le **chiffre d'affaires** est de **992 750 euros** et le **résultat net** de **-24 110 euros** (Infonet et Pappers). La matière indique une incohérence de date de dépôt côté Infonet pour 2023 et mentionne, côté Pappers, un dépôt des comptes 2023 au **04 octobre 2024**; en l'absence d'alignement parfait, l'article retient les montants et conserve la date explicitement citée pour Pappers.

Ces niveaux de chiffre d'affaires, mis en regard de l'ambition d'industrialisation 2026, soulignent un point financier : la montée en capacité (atelier, informatique, démonstrateur biochar) intervient avant que le volume de ventes ne soit démontré à grande échelle. Autrement dit, la levée vise aussi à absorber le décalage classique entre **cycle d'investissement** et **cycle d'encaissement** dans l'industrie énergétique.

Financements participatifs antérieurs cités

La matière mentionne deux opérations antérieures :

- Une opération **Sowefund** en **2021**, avec **2,479 millions d'euros** levés.
- Une opération **Tudigo** en **2019**, avec **2 millions d'euros** visés.

Décembre 2026 comme date de vérité industrielle pour la ligne d'assemblage

La feuille de route est désormais jalonnée : nouveau site depuis le **18 février 2026**, levée annoncée le **25 février 2026**, investissements et travaux prévus sur **2026**, et objectif d'une **ligne d'assemblage en décembre 2026**. Le passage à l'échelle, s'il se concrétise, repositionnera Mini Green Power d'une entreprise surtout identifiée par son ingénierie vers un profil davantage industriel.

La question structurante, pour les acteurs économiques locaux comme pour les futurs partenaires, sera la capacité à tenir simultanément trois axes : **industrialiser** (process et qualité), **sécuriser l'exécution** (tests à froid, démonstrateur biochar) et **convertir la traction commerciale** citée sur 2024-2025 en livraisons répétables.

Le calendrier 2026, plus qu'un effet d'annonce, devient un test de transformation interne pour une société varoise qui veut faire de la modularité un standard industriel.